



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU GRAND DAX**

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ** et le **VINGT-QUATRE** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 18 juin 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 20 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente.

**Présents** : Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gisèle CAMIADE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Hikmat CHAHINE.

**Absents et excusés** : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Claudine ROHFRTSCH, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Monique BAGIEU.

**Administrateur ayant donné pouvoir** :  
Monsieur Julien DUBOIS

**Donne pouvoir à** :  
Madame Guylaine DUTOYA

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BENOIT.

**Quorum** : le quorum est atteint avec 10 membres présents.

**OBJET : SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - DEMANDE DE SUBVENTION 2025 A LA  
CONFERENCE DES FINANCEURS/ACTIONS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

Madame la Vice-présidente expose,

**Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** les articles L.233-1 à L.322-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,

**Vu** les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,



**Vu** l'appel à projet de la Conférence des financeurs pour l'année 2025,

**Vu** l'avis favorable de la Conférence des financeurs en date du 18 mars 2025,

**Vu** la délibération n° A-1/1 de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 28 avril 2025,

La Conférence des Financeurs (CDF) met en œuvre une stratégie partagée de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, elle coordonne de fait des financements que le CIAS peut mobiliser afin de réaliser des actions spécifiques en faveur des publics dépendants du territoire.

Elle se compose du Département des Landes, de l'ARS, de la CNSA, de la CPAM et de diverses caisses de retraite. Cette CDF a lancé un appel à projet pour 2025 auquel le CIAS est candidat en proposant une action en faveur des aidants familiaux des bénéficiaires du Service Autonomie à Domicile du CIAS.

Un aidant apporte son aide pour une partie, ou la totalité, des actes de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente, et à titre non professionnel.

Les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que les aidants familiaux de personnes en situation de handicap peuvent être : un conjoint, un partenaire avec qui la personne a conclu un pacte civil de solidarité ou un concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables comme un voisin ou un ami. Les statistiques montrent que le rôle d'aidant est éprouvant pour 63 % d'entre eux.

Ce projet « Mes petites bulles d'air » vise à atteindre les objectifs suivants :

- Couper avec le quotidien car 74 % des aidants déclarent avoir besoin de répit pour souffler.
- Rompre l'isolement : 50 % des aidants se sentent seuls, non soutenus.
- Se nourrir d'apports théoriques et favoriser l'expression des difficultés car 53 % s'estiment mal informés.
- Créer une dynamique de groupe, rompre le sentiment de solitude.
- Développer les liens partenariaux propices à la pérennité de l'accompagnement collectif et individuel des aidants.

Descriptif de l'action :

- 10 journées au Domaine CASTETBIELEH (avec repas sur place) sur des thématiques propres aux aidants, temps d'échanges menés par une psychologue, et ateliers sophrologie, olfactothérapie gestion du stress, etc., menés par des professionnels (infirmière, ostéopathe...)
- groupe de 8 à 10 personnes.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : DECIDE DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, coordonnée par le Département des Landes, de 10 000 euros dans le cadre de l'appel à projet 2025,

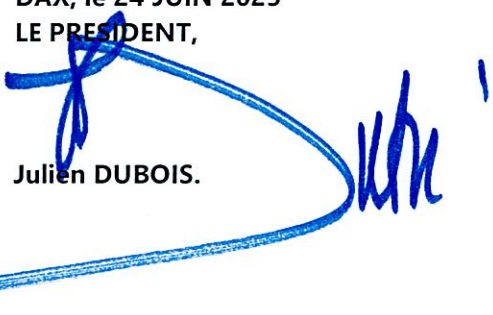
**Article 2 : AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante et tout document relatif à cet appel à projet,



**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CONFORME,  
DAX, le 24 JUIN 2025  
LE PRESIDENT,**

  
Julien DUBOIS.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

  
Vincent BENOIT

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025\_24-DE

